

Dans moins de cinq ans, la moitié des entreprises de la région Centre de plus de dix salariés aura changé de mains ou ... disparu.

C'est ce que laisse apparaître une enquête inédite sur la transmission d'entreprises réalisée par les six CCI de la région sous l'égide de la CCRCI Centre, la CCI d'Eure et Loir étant chef de projet, par l'intermédiaire du Président Joël Alexandre.



Chez Ossature production à Châteaudun, Olivier Fabre repreneur est soutenu par Karine Vanier, cédante.

Une enquête de la CCI fait un état des lieux

Les dirigeants sont insuffisamment préparés à la transmission de leur entreprise. On s'en doutait mais l'enquête réalisée par l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie de la région et dévoilée par la chambre régionale l'indique clairement.

Pour cette étude régionale exhaustive, c'est le segment des entreprises de 10 à 200 salariés, dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus, qui a été retenu parce qu'il concerne le plus grand nombre d'emplois.

Au-delà des chiffres alarmistes tablant sur une vague prochaine de dirigeants «papy-boomers», il a semblé important aux acteurs du développement économique que sont le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, le Conseil régional et la DRIRE de se pencher attentivement sur la question de la transmission d'entreprises en région Centre afin d'obtenir un état des lieux objectif de la situation régionale.

« De nouvelles opportunités de développement »

« Reflet de la dynamique d'un territoire, la transmission d'entreprises met en lumière les forces en présence, en reliant dirigeants de PME préoccupés par le devenir de leur société après leur départ, et repreneurs motivés par la perspective de faire croître une entre-

prise existante. Car transmettre n'est pas seulement pérenniser, cela permet également d'explorer de nouvelles opportunités de développement et de redéploiement de l'entreprise ou de prendre un nouveau départ », explique Pascal Richez, Président de la Commission Création et Transmission d'Entreprises de la CCI, l'objectif étant de mettre en place les « actions adéquates en faveur d'une transmission mieux encadrée et plus efficace, compte tenu des enjeux importants en termes d'emplois, qui sont liés à ce dossier ».

Parmi les enseignements majeurs, il faut retenir que parmi les 1 082 entreprises interrogées, près de 20% ont déjà réglé leur transmission. Les options privilégiées par les chefs de ces entreprises sont la transmission à un repreneur externe (48%) et la transmission à un membre de la famille (43%). Seuls 9% des cédants ont choisi de transmettre à un collaborateur.

Viennent s'ajouter à ce groupe les 5% d'entreprises ayant déjà entamé leur processus de transmission. Dans leur cas, c'est la transmission à un membre de la famille qui est largement plébiscitée. Par ailleurs, un quart des 1 082 dirigeants contactés a préféré ne pas répondre pour des raisons diverses (jugant le sujet prématuré, étant en règlement judiciaire, estimant ne pas avoir besoin d'aide...).